DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

+4050

Avenant nº 2 & la convention VILLE-AIR-PARIT du ter juin 1073 pour des liaisons aériennes YAN/ PARI

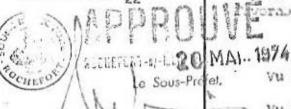
DATE DE CONVOCATION

16 mars 1974 DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers en exercice Nombre de présents 20

Nombre de votants 22



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Royan

soixante quatorze L'An mil neuf cent

le vingt trois mars

heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etalent présents : MM. de LIPKOWSKI, TETAKI: Melle FOUCHE, MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAGD, BROTREAU, DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM me FAVIERE par Me DUFOUR LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM.

BERLAND, COLLE, RIVIFRE, Mne BIDEAU

Monsieur BARRIERE

a été élu Secrétaire.

Pour la saison 1974, la cciété AIR-PARI" a fait de nouvelles ' propositions de liaisons Mériermes et la garantie financière demandée A la Tille (plafond 100 000 F T.T.C.) ne countrait que l'éventuri déficit pour 79 vois directs durant les mois de juillet. et adut

La compission des Finances du 14 mars 1974 a donné un avis rable A ces propositions.

LE CON BIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la "poiété AIR-PARI",

Vu l'avis de la Commission des Pinances du 14 mars 1974,

Davada 1

- de donner son accord pour conclure un avenant nº 2 A la convention du ter juin 1972 passée entre la Ville et la ociété AIR-PARI pour l'exploitation d'une ligne aérienne entre ROYAN et PARI
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer l'avenant n° 2 ci-annexé.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre, ill. les l'embres présents.

> Pour extrait conforme, Pour le Maire, L'Adjoint Milégué,



AVENANT N° 2 A LA CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UNE LIGNE AERIENNE ENTRE ROYAN ET PARIS EN DATE DU 1ER JUIN 1972



ARTICLE II - FREQUENCE HORAIRES

Pour l'année 1974 le programme des fréquences et horaires a été défini suivant le tableau joint en annexe A.

Le programme peut se réaliser avec les moyens techniques actuellement en place ; mais une amélioration sensible de la signalisation urbaine et des moyens en personnels techniques ne pourra qu'être profitable à la fiabilité du service donc à la diminution du déficit.

ARTICLE V - DISPOSITIONS FINANCIERES

Pour l'année 1974 il a été expressément convenu que la subvention ne couvrirait que le déficit apparent défini comme suit :

a) Dépenses

Programme: 59 vols (cf annexe)
Trajet simple: 3 182,10 Francs hors T.V.A.

b) Recettes

Tarif: 295 F x 0,775 x Nombre de passagers plein tarif.

c) Déficit

Différence entre dépenses et recettes majorée de la T.V.A. au taux de 17,60 %

Celui-ci est plafonné à 100 000,- FF T.T.C.

R



d) Acomptes

Chaque mois un compte d'exploitation provisoire sera établi par AIR PARIS dont le déficit éventuel sera versé sous guinzaine suivant la réception par la ville de ROYAN à AIR PARIS.

Au-delà de ce délai, un intérêt bancaire de 1,20 % par mois sera compté sur le compte provisoire suivant ou définitif.

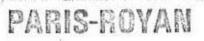
Le compte d'exploitation définitif sera établi en Septembre et il sera procédé à un apurement immédiat.

AIR PARIS s'engage à verser dans les mêmes délais un éventuel "trop perçus".

Ces dispostions annulent et remplacent celles fixées par la Convention de base à laquelle se réfère le présent avenant.

M. Le Maire Directeur Général Adjoint
AIR PARIS

PICHETON PICHETERT - L. J. 20 MAI. 1974.
Le Sous-Prélet.





VOL. Validité	10 111	10 241	iO 201	10 213
1/4 28/6		Lu. Mo.		Ven.
29/6 — 31/7	Sam.	O. sauf Sa. Di.		
1/8 — 1/9	Sam.		Q. sauf Sa. Di.	
2/9 — 31/10		Lu. Me.		Ven.
PARIS ORLY-SUD	07 25	09 30	19 10	21 05
	Va Les Sables	Via Angou- lême		Via Angou- Iême
	1	Į Į	v	Y
ROYAN Medis	09 40	11 45	20 50	23 20

VOL Validité	i0 212	i0 212	0 204	10 254	i0 112	10 112	10 214
1/4 - 28/6	Sam.	Section 12		Lu. Me.			100000
29/6 - 31/7		Lun,		Q. sf Sa. Di.	Dirn.		
1/8 - 1/9			O. sf Sa. Di. Lun.			Dim.	Ven.
2/9 - 31/10	Sam			Lu.Me.			
ROYAN Medis	Via An- gou- lôme	07 40	07 50	Via An- gou- lême	Via La Ro- che	Via La Ro- che	21 05
PARIS Orly-Sud	09 30	09 30	09,30	18 55	20 20	22 25	22 45

APPAREIL TWIN OTTER 19 places
TARIF ALLER SIMPLE: 295 F - Abonnés: 207 F
RESERVATIONS PARIS AIR INTER 588 21 21
PROVINCE AIR PARIS 15 (45) 92 10 55
sauf AOUT 15 (46) 05 08 22

